



Chèque frauduleux, un recours contre la banque?

Par **Djulian57**, le **20/04/2009** à **09:22**

Bonjour,

Alors pour vous exposer mon problème, j'ai mis en vente un vieille voiture sur internet, et dans les deux jours, un espagnol a pris contact avec moi par mail pour l'acheter. Je lui envoie mon adresse, et il m'envoie un chèque de 3250 euros alors que ma voiture n'en vaut que 1200... Le client me dit que la différence sera a renvoyer par Western Union afin de lui faire transporter la voiture dans son pays. N'étant pas si naïf, j'avais senti l'arnaque et donc j'ai voulu prendre toutes les sécurités possibles, c'est à dire que j'ai déposé le chèque, mais que j'ai attendu 1 bon mois comme me l'avais conseillé la banque avant d'utiliser les fonds, pour vérifier que le chèque n'était pas frauduleux. Bête et discipliné, j'ai attendu un mois et demi avant de lancer toute démarche, je ne lui ai pas envoyé le véhicule, et je n'ai pas touché aux fonds, mais voila que maintenant, deux mois 10 jours plus tard, alors que les fonds ont été utilisés en grande partie, une lettre m'informe que le chèque était frauduleux, et que l'on me débite de la somme de 3250 euros !

Je voudrais savoir quels recours je peux trouver contre ma banque, car après 5 visites durant le premier mois, on m'a tenu pour acquis cet argent en me disant que si le chèque avait été frauduleux, il aurait été repéré au cours des 2 premières semaines, trois tout au plus...

Merci de vos réponses, j'espère trouver une solution au plus vite car si ce n'est pas le cas, la banque de France saisira l'affaire...